Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Recu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 073-200070464-20220929-20220929_154-DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne (Hermillon), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents: Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD (arrivée 18h15- Point 137), Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Florian PERNET.

<u>absents</u>: Felicia AZZARITI (procuration Chiraze MZATI), Jean-Marc DUFRENEY (procuration Philippe ROLLET), Marie-Paule GRANGE (procuration Jean-Paul MARGUERON), Marie DAUCHY, Pascal DOMPNIER, Colette CHARVIN (procuration Eric VAILLAUT), Christiane HUSTACHE (excusée), Patrice FONTAINE (procuration Bernard COVAREL), Daniel CROSAZ (Procuration Sophie VERNEY).

Secrétaire de séance : Michel BONARD

Date de convocation : 23 septembre 2022

Conseillers en exercice : 41

Présents: 32

Votants: 38

Délibération n° 20220929 154

EAU - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE (RPQS) - RÉGIE EAU / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - ANNÉE 2021

Monsieur le Président précise à l'Assemblée, qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-5, L 1411-13 et D 2224-1), il est tenu de présenter au Conseil Communautaire les rapports annuels sur le Prix et la Qualité (RPQS) du Service public de l'eau et d'Assainissement Non Collectif.

Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information sur la gestion de ces services.

Ces rapports sont ensuite mis à disposition du public, au service de l'Eau, dans les guinze jours suivant leur présentation devant le Conseil Communautaire. Un exemplaire est également adressé au représentant de l'État, pour information.

Les rapports concernent :

- le service exploité en régie (gestion directe) sur les communes d'Albiez-Le-Jeune, Albiez-Montrond, Jarrier, Saint-Pancrace et Saint-Sorlin-d'Arves,
- le service exploité en Délégation de Service Public (DSP) sur les communes de Fontcouverte-La Toussuire. Saint-Jean-d'Arves et Villarembert,
- le service Public d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Président présente les rapports annuels à l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2021 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
 - RÉGIE : À L'UNANIMITÉ (POUR : 38 VOTES),
 - DSP: À L'UNANIMITÉ (POUR: 38 VOTES),
 - SPANC : À L'UNANIMITÉ (POUR : 38 VOTES).

Le Président,

Jean-Paul MARGUERON

DE